

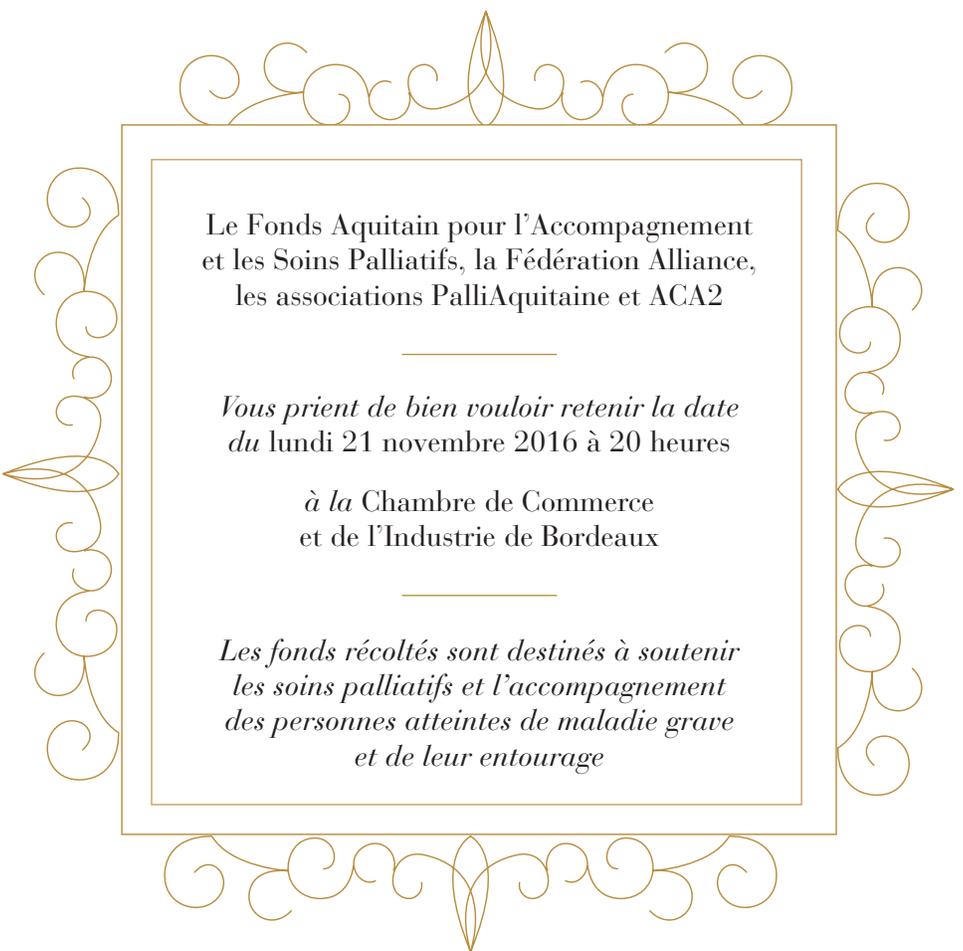
FONDS AQUITAIN POUR L'ACCOMPAGNEMENT
ET LES SOINS PALLIATIFS

Dîner caritatif



SAVE
the
DATE

Lundi 21 novembre 2016
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux



Le Fonds Aquitain pour l'Accompagnement
et les Soins Palliatifs, la Fédération Alliance,
les associations PalliAquitaine et ACA2

*Vous prient de bien vouloir retenir la date
du lundi 21 novembre 2016 à 20 heures*

*à la Chambre de Commerce
et de l'Industrie de Bordeaux*

*Les fonds récoltés sont destinés à soutenir
les soins palliatifs et l'accompagnement
des personnes atteintes de maladie grave
et de leur entourage*

Réservation & renseignements
Agence COMM Santé : +33 (0)5 57 97 19 19 - aude.evrard@comm-sante.com

LE FAASP C'EST QUOI ?

Un fonds de dotation dédié aux soins palliatifs et à l'accompagnement des personnes atteintes de maladie grave et de leur entourage



UN FONDS DE DOTATION

C'est une personne morale de droit privé à but non lucratif, qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Il utilise les revenus de cette capitalisation en réalisant, ou en assistant la réalisation d'œuvres ou de missions d'intérêt général.



POUR

- Intervenir sur le plan sociétal pour l'accompagnement des personnes confrontées à la souffrance physique ou morale liée à la maladie grave, la fin de vie ou le deuil.
- Créer un centre de ressources pour l'accueil, l'information, la diffusion, la formation, la recherche.
- Donner aux associations de professionnels de santé et d'accompagnants bénévoles, les moyens matériels pour exercer leurs actions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FAASP :

Pr Benoît BURUCOA
*Chef de service de soins palliatifs
CHU Bordeaux, Président ACA2*

Daniel CHASLES
*Secrétaire général de l'École Nationale de la
Magistrature, Co-président de l'Académie
des dirigeants d'Aquitaine*

Jean-Louis CHELLE
*Co-fondateur CLC International Assurances
et Président du FAASP*

Laurent COURBU
*Président de la Chambre de Commerce
et de l'Industrie de la région Aquitaine*

Madeleine FLORIT
*Cadre hospitalier retraité et consultante
en formation*

Jean-Pierre NECOL
Vice Président de la Fédération Alliance

Jean-François MOUEIX
*Président du Conseil de Surveillance
des Etablissements DU CLOT*

Bernard PATERNOSTRE
*Médecin hospitalier service de soins palliatifs
CHU Bordeaux, Président PalliAquitaine*

André PIERLOT
*Ex Directeur Général adjoint du marketing,
du développement et de la commercialisation
de la société Bouygues Construction*

Matthias RUETE
*Direction Générale de la Commission
Européenne chargée de la mobilité
et des transports*

Dominique SALLÉ
*Directeur d'établissement médico-social
HANDVILLAGE 33*

Benoît TARDY-PLANECHAUD
Notaire

Jean-Marc TRAVAUX
*Directeur du centre d'affaires Arkéa Banque
Entreprises et Institutionnels*

DEVENEZ DONATEUR, MÉCÈNE, SPONSOR, PARTENAIRE DANS UNE RELATION ÉQUITABLE POUR UN BÉNÉFICE COMMUN

L'utilisation de vos dons se fait en toute transparence



ASSOCIEZ-VOUS À L'EXCELLENCE DE NOS ACTIONS :

Association du partenaire à toutes les actions de promotion de nos événements avec une visibilité sur tous les supports de communication.

Citation de nos partenaires sur nos événements et sur le site internet du FAASP



UN ATOUT FISCAL INTÉRESSANT :

Vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale de 75% du montant de vos dons dans la limite de la législation en vigueur.



COUPON RÉPONSE

Participer au dîner caritatif et / ou faire un don

Civilité / Prénom / Nom

Société

Adresse

Code postale / Ville

Téléphone

Mail

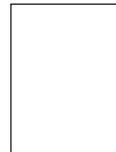
- Souhaite(nt) réserver place(s) à 250 euros
- Souhaite(nt) réserver tables(s) de 10 personnes à 2500 euros
- Souhaite(nt) faire un don de euros
au profit du Fonds Aquitain pour l'Accompagnement et les Soins Palliatifs
- Souhaite(nt) un reçu fiscal¹ ou une facture au nom de

Réservation & renseignements pour le dîner : Agence COMM Santé
+33 (0)5 57 97 19 19 / aude.evrard@comm-sante.com

Règlement par virement bancaire à la Banque BPACA BX TOURNY
IBAN FR76 1090 7000 0162 0210 2913 944

Pour tout virement merci de préciser « votre nom / votre société - dîner FAASP 2016 »

1- Le FAASP a été reconnu d'utilité publique, à ce titre votre don est déductible à 66% de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable), ou à 75% de l'impôt de solidarité sur la fortune (dans la limite de 50 000 euros annuels), et de 60% de l'impôt sur les sociétés (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires). L'achat de places ou de tables est également déductible, hors coût du dîner, considéré comme une contrepartie.



COMM Santé

Aude EVRARD

76 rue Marcel Sembat

33303 BEGLES cedex